

La Caisse des Dépôts et l'USH s'allient pour relancer l'innovation architecturale

Lancement d'un appel à projets

Paris, le 18 septembre 2015 – Pierre-René Lemas, directeur général du groupe Caisse des Dépôts et Frédéric Paul, délégué général de l'Union sociale pour l'habitat (USH), ont procédé ce jour, en présence de Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication, au lancement d'un appel à projets pour une « Architecture de la transformation ». Cet appel à projets s'adresse à tous les bailleurs sociaux qui souhaitent porter des projets architecturaux innovants au service de la transformation de logements sociaux, très sociaux ou intermédiaires.

Les candidats auront jusqu'au 10 novembre pour déposer leur dossier. Cet appel à projets est lancé en partenariat avec les ministères de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, et de la Culture et de la Communication. Il s'inscrit pleinement dans la continuité des travaux sur la stratégie nationale pour l'architecture.

L'objectif est d'expérimenter et d'intégrer des innovations dans la conception ou la réhabilitation de logements, à partir de projets concrets. Ces projets devront répondre aux enjeux liés aux mutations démographique, sociologique, et urbaine et démontrer leur exemplarité au plan environnemental.

Après une phase de présélection, cinq projets seront sélectionnés par un jury pluridisciplinaire et seront accompagnés sur une durée de 8 mois. Cet appel à projets est conduit dans le cadre du Lab CDC, l'incubateur de projets innovants du groupe Caisse des Dépôts.

Une démarche d'expérimentation/action

La démarche, dans une philosophie d'expérimentation/action, vise à faire émerger, à partir de projets concrets de bailleurs, de nouvelles réponses architecturales, techniques et organisationnelles, sur les grandes thématiques suivantes :

- Performance énergétique et environnementale : réhabilitation bas carbone des bâtiments et performance énergétique et environnementale du neuf, intégration/utilisation des énergies renouvelables dans le bâti neuf ou existant, optimisation et gestion de l'énergie, cycle de vie du bâtiment (empreinte environnementale, matériaux, procédés constructifs, etc), intégration de la biodiversité...
- Évolutivité et adaptabilité des logements : anticipation de l'évolution des logements en fonction des besoins et de l'évolution des familles, adaptation des logements face au handicap, à la perte d'autonomie et au vieillissement...



- Transformation d'usage et évolution des bâtiments : reconversion de bâtiments tertiaires en logements ou autres transformations d'usage, évolution de la capacité d'un bâtiment (surélévation, déconstruction partielle), contribution à la densification urbaine, en respectant l'insertion urbaine, paysagère et sociale...

Une méthode innovante et participative

Les bailleurs sociaux, pilotes des projets, devront constituer à leur côté une équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre comprenant des cabinets d'architectes et, le cas échéant, des bureaux d'études, voire des groupements d'opérateurs économiques intégrant des entreprises. En fédérant ces compétences, l'objectif est de créer un cadre propice à l'expérimentation sur des sites et bâtiments existants ou neufs.

A l'issue d'une première phase de candidature, 10 à 15 projets seront présélectionnés mi-novembre 2015 et les bailleurs et leurs équipes seront invités à participer à un atelier d'innovation ouverte permettant la confrontation avec des étudiants d'école d'architecture, des chercheurs, des sociologues, des usagers créant ainsi un contexte favorable à l'émergence d'idées nouvelles.

5 projets seront sélectionnés début 2016 par un jury pluridisciplinaire. Ces projets entreront alors en phase d'incubation et bénéficieront d'un cadre d'expérimentation dédié et éprouvé. A l'issue de la démarche, chaque porteur de projet devra présenter, outre des innovations architecturales, les modalités de leur généralisation techniques, méthodologiques et économiques.

Ces éléments seront regroupés dans une boîte à outils qui sera mise à disposition de l'ensemble des bailleurs sociaux.

Des moyens dédiés

Afin de donner aux équipes lauréates les moyens nécessaires à une expérimentation optimale, le groupe Caisse des Dépôts mettra à leur disposition le savoir-faire et l'accompagnement du Lab CDC et le soutien technique et opérationnel de l'USH et des partenaires. Les lauréats seront ainsi accompagnés sur le plan technique et sur la conduite de projet. Ils bénéficieront également d'un soutien financier pendant la phase d'incubation et de conception.

L'ensemble des informations sur l'appel à projets (modalités, règlement, acte de candidature,...) est disponible sur le site : www.labcdc.caissedesdepots.fr



A propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Sa mission a été réaffirmée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

Reconnu pour son expertise dans la gestion de mandats, le Groupe concentre son action sur quatre transitions stratégiques pour le développement à long terme de la France : les transitions territoriale, écologique et énergétique, numérique et démographique.

Outre l'appel à projets dédié à l'architecture de la transformation, la Caisse des Dépôts orientera une partie de sa politique de mécénat sur les secteurs de l'architecture et du paysagisme. Des initiatives dédiées à la recherche et aux jeunes architectes seront prochainement lancées.

<http://www.caissedesdepots.fr>

Contact presse

Groupe Caisse des Dépôts – Service presse : +33 1 58 50 40 00

56 rue de Lille 75007 Paris

 @CaissedesDepots

A propos de l'Union Sociale pour l'Habitat

L'Union sociale pour l'habitat représente, en France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer, quelque 755 organismes Hlm à travers ses cinq fédérations (la Fédération nationale des Offices Publics de l'Habitat, les Entreprises sociales pour l'habitat, la Fédération nationale des Sociétés coopératives d'Hlm, l'Union d'économie sociale pour l'accession à la propriété et la Fédération nationale des Associations régionales d'organismes d'habitat social).

Elle remplit trois missions : un rôle de représentation nationale auprès des pouvoirs publics, des médias, des milieux professionnels et de l'opinion publique ; une mission de réflexion, d'analyse et d'étude sur tous les dossiers relatifs à l'habitat et l'élaboration de propositions pour une politique sociale de l'habitat ; une fonction d'information, de conseil et d'assistance auprès des organismes afin de faciliter, rationaliser et développer leurs activités et leurs compétences professionnelles.

En 2013, 106 000 logements locatifs et foyers ont été financés par les organismes Hlm qui détiennent et gèrent 4,2 millions de logements et logent plus de 10 millions de personnes. Les opérateurs de logement social sont aussi des acteurs importants de l'accession sociale à la propriété : 10 700 logements ont été vendus à des accédants, en secteur groupé ou en diffus.

Animés par 12 000 administrateurs bénévoles, ils emploient 80 000 salariés.

www.union-habitat.org

